



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 100 bb) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet : faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire

Rapport de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète

I. Introduction

1. Par sa résolution 71/258 en date du 23 décembre 2016, l'Assemblée générale a décidé d'organiser une conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, laquelle se tiendrait à New York du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, à moins que les participants n'en décident autrement, et serait ouverte à la participation et à la contribution d'organisations internationales et de représentants de la société civile. De plus, elle a décidé que la conférence tiendrait une réunion d'organisation d'une journée à New York dans les meilleurs délais possible. La session d'organisation a eu lieu le 16 février 2017.

II. Questions d'organisation et travaux de la conférence

A. Ouverture et durée de la conférence

2. La conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 16 février, du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017. La liste des participants est publiée sous la cote A/CONF.229/2017/INF.4.

3. La conférence a été ouverte le 16 février 2017 par le Secrétaire général de la conférence, Thomas Markram, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement. À la même séance, Elayne Whyte Gómez (Costa Rica) a été élue Présidente de la conférence. Le

* A/72/150.



Président par intérim de l'Assemblée générale, Masud Bin Momen (Bangladesh), et le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, Kim Won-soo, ont fait des déclarations à l'ouverture de la conférence.

4. La conférence a tenu sa session d'organisation, durant laquelle elle a convoqué deux séances plénières et une réunion informelle, le 16 février. À sa 1^{re} séance plénière, elle a pris des décisions concernant l'ordre du jour de sa session d'organisation et de ses sessions de mars et de juin (voir par. 6 et 7 ci-après) et a pris note du calendrier provisoire des travaux de sa première session de fond, qui devait se tenir en mars (A/CONF.229/2017/3). À la 2^e séance de sa session d'organisation, elle a adopté une décision concernant les modalités et dispositions relatives à la participation des organisations non gouvernementales (A/CONF.229/2017/4).

B. Règlement intérieur

5. À la 2^e séance de sa session de fond, le 27 mars, la conférence a adopté son règlement intérieur (A/CONF.229/2017/L.1) tel que révisé oralement, qui a ensuite été publié sous la cote A/CONF.229/2017/5.

C. Ordre du jour et organisation des travaux

6. À la 1^{re} séance de sa session d'organisation, le 16 février, la conférence a adopté l'ordre du jour de sa session d'organisation (A/CONF.229/2017/1) tel que révisé oralement, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Questions d'organisation :
 - a) Projet d'ordre du jour provisoire de la conférence;
 - b) Projet d'organisation des travaux de la conférence;
 - c) Projet de règlement intérieur provisoire de la conférence;
 - d) Pouvoirs des représentants participant à la conférence;
 - e) Dispositions relatives à l'accréditation et à la participation des organisations internationales, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et des représentants de la société civile.
5. Préparatifs de la conférence.
6. Questions diverses.
7. Clôture de la session.

7. À la même séance, la conférence a adopté son ordre du jour ci-après (A/CONF.229/2017/2), en gardant à l'esprit qu'un point subsidiaire pourrait être ajouté au point 11.

1. Ouverture de la conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.

4. Adoption du règlement intérieur.
 5. Organisation des travaux.
 6. Élection des autres membres du Bureau.
 7. Pouvoirs des représentants à la conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
 8. Échange de vues général :
 - a) Débat de haut niveau;
 - b) Échange de vues général sur toutes les questions.
 9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.
 10. Questions diverses.
 11. Adoption du rapport de la conférence.
 12. Clôture de la conférence.
8. À ses 10^e, 11^e, 20^e et 23^e séances plénières, le 31 mars et les 15, 23 et 30 juin, la conférence a examiné le calendrier provisoire des travaux de sa deuxième session de fond, tel que proposé par la Présidente (A/CONF.229/2017/3/Add.1 et Add.1/Rev.1, A/CONF.229/2017/3/Add.2 et A/CONF.229/2017/3/Add.3).

D. Membres du Bureau

9. Le Bureau de la conférence se composait comme suit :

Présidente :

Elayne Whyte Gómez (Costa Rica)

Vice-Présidents :

Afrique du Sud

Autriche

Chili

Indonésie

Iran (République islamique d')

Maroc

Nouvelle-Zélande

E. Documentation

10. On trouvera dans l'annexe au présent rapport la liste des documents dont la conférence était saisie.

III. Pouvoirs

11. Conformément à l'article 4 de son règlement intérieur (A/CONF.229/2017/5), la conférence a désigné les cinq membres de sa commission de vérification des pouvoirs, à savoir : l'Azerbaïdjan, le Malawi, le Paraguay, Sri Lanka et la Suède.

12. À la 28^e séance, le 7 juillet, le Président de la Commission des pouvoirs a présenté le rapport de la Commission (A/CONF.229/2017/7), dans lequel la Commission a indiqué qu'elle avait examiné les pouvoirs des représentants des États participant à la conférence, qui étaient en bonne et due forme. Le Président a également informé la conférence que depuis la séance officielle de la Commission, des pouvoirs en bonne et due forme avaient été reçus d'Haïti et d'autres informations concernant la nomination de leurs représentants à la conférence avaient été reçues de l'Érythrée, de la Grenade, de la Guinée équatoriale, de la Sierra Leone, du Tchad et du Timor-Leste. La conférence a adopté le projet de résolution que la Commission lui a recommandé au paragraphe 14 de son rapport, et accepté les pouvoirs supplémentaires mentionnés par le Président de la Commission.

IV. Examen et adoption des documents finals et rapport de la conférence à l'Assemblée générale

13. Du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017¹, la conférence a tenu 29 séances plénières, lors desquelles elle a examiné et négocié, au titre du point 9 de son ordre du jour, le texte de l'instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

14. À sa 28^e séance, le 7 juillet, la conférence a adopté le texte du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par 122 voix contre une, avec une abstention (A/CONF.229/2017/8)². Le Traité sera ouvert à la signature de tous les États au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York à compter du 20 septembre 2017. Après le vote, les représentants des États suivants ont faits des déclarations pour expliquer leur vote : El Salvador (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Liban (au nom du Groupe des États arabes), Afrique du Sud, Trinité-et-Tobago (au nom de la Communauté des Caraïbes), Cuba, Chili, Colombie, Costa Rica, République bolivarienne du Venezuela, République islamique d'Iran, État de Palestine, Brésil, Équateur, Paraguay, Malaisie, Pérou, Argentine, Indonésie, Kazakhstan, Saint-Siège, Liechtenstein, Égypte, Suisse, Suède, Pays-Bas, Nigéria, Autriche, Singapour, Guatemala, Îles Marshall, Philippines (en son nom propre et au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Thaïlande, Algérie, Panama, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Irlande et État plurinational de Bolivie.

15. À sa 29^e séance, le 7 juillet, la conférence a adopté par consensus son rapport à l'Assemblée générale.

¹ Le webcast d'archive de la séance plénière est disponible à l'adresse suivante :

<http://bit.ly/2t8XaNm>.

² Par la suite, la délégation des Maldives a informé le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter pour.

Annexe

Documentation

La conférence était saisie des documents suivants :

<i>Cote</i>	<i>Titre/Description</i>
A/CONF.229/2017/1	Ordre du jour provisoire de la session d'organisation
A/CONF.229/2017/2	Ordre du jour provisoire de la conférence
A/CONF.229/2017/3	Calendrier provisoire des travaux de la conférence (du 27 au 31 mars)
A/CONF.229/2017/3/Add.1 et Rev.1	Calendrier provisoire des travaux de la conférence (du 15 au 23 juin)
A/CONF.229/2017/3/Add.2	Calendrier provisoire des travaux de la conférence (du 26 au 30 juin)
A/CONF.229/2017/3/Add.3	Calendrier provisoire des travaux de la conférence (du 3 au 7 juillet)
A/CONF.229/2017/4	Participation des organisations non gouvernementales à la conférence
A/CONF.229/2017/5	Règlement intérieur de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète
A/CONF.229/2017/6	Note verbale datée du 20 juin 2017, adressée au Secrétaire général de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.229/2017/7	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
A/CONF.229/2017/L.1	Règlement intérieur provisoire de la conférence
A/CONF.229/2017/L.2	Projet de rapport de la conférence
A/CONF.229/2017/L.3 et Rev.1	Projet de traité sur l'interdiction des armes nucléaires, déposé par le Président de la conférence
A/CONF.229/2017/INF/1 et Corr.1	Informations à l'intention des participants : note du Secrétariat (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/INF/2 et Add.1	Informations à l'intention des représentants de la société civile : note du Secrétariat (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/INF/3	Liste des organisations non gouvernementales (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/INF/4	Liste des participants (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/CRP.1	Projet de convention sur l'interdiction des armes nucléaires
A/CONF.229/2017/CRP.2	Observations du Comité international de la Croix-Rouge

<i>Cote</i>	<i>Titre/Description</i>
A/CONF.229/2017/WP.1	Document de travail présenté par l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
A/CONF.229/2017/WP.2	Document de travail présenté par le Comité international de la Croix-Rouge
A/CONF.229/2017/WP.3	Document de travail présenté par la Colombie
A/CONF.229/2017/WP.4	Document de travail présenté par la Papouasie-Nouvelle-Guinée
A/CONF.229/2017/WP.5	Document de travail présenté par la Suède
A/CONF.229/2017/WP.6	Document de travail présenté par le Chili, l'Ouganda et la Suède
A/CONF.229/2017/NGO/WP.1	Document de travail présenté par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.2	Document de travail présenté par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.3	Document de travail présenté par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.4	Document de travail présenté par les Maires pour la paix (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.5	Document de travail présenté par PAX (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.6	Document de travail présenté par le Basel Peace Office, les Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement et la plateforme Unfold Zero (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.7	Document de travail présenté par Peace Depot (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.8	Document de travail présenté par Soka Gakkai International (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.9	Document de travail présenté par le Conseil japonais contre les bombes A et H (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.10	Document de travail présenté par Article 36 (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.11	Document de travail présenté par l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, l'Association médicale mondiale, la Fédération mondiale des associations de la santé publique et le Conseil international des infirmières (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.12	Document de travail présenté par l'International Association of Lawyers Against Nuclear Arms (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.13	Document de travail présenté par l'International Association of Lawyers Against Nuclear Arms (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.14	Document de travail présenté par la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (en anglais uniquement)

<i>Cote</i>	<i>Titre/Description</i>
A/CONF.229/2017/NGO/WP.15	Document de travail présenté par les Maires pour la paix (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.16	Document de travail présenté par le Global Security Institute (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.17	Document de travail présenté par la Nuclear Age Peace Foundation (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.18	Document de travail présenté par l'Arms Control Association (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.19	Document de travail présenté par Bateau pour la paix (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.20	Document de travail présenté par DIYNGO (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.21	Document de travail présenté par l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.22	Document de travail présenté par Pace University (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.23	Document de travail présenté par Abolition des Armes Nucléaires-Maison de Vigilance (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.24	Document de travail présenté par Mines Action Canada (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.25	Document de travail présenté par Soka Gakkai International (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.26	Document de travail présenté par le Los Alamos Study Group (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.27	Document de travail présenté par le Los Alamos Study Group (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.28	Document de travail présenté par le Los Alamos Study Group (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.29	Document de travail présenté par le Los Alamos Study Group (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.30	Document de travail présenté par l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.31	Document de travail présenté par le Center for International Security and Policy (en anglais et en russe)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.32	Document de travail présenté par la clinique juridique des droits de l'homme du Programme sur les droits de l'homme de la faculté de droit de Harvard (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.33	Document de travail présenté par la clinique juridique des droits de l'homme du Programme sur les droits de l'homme de la faculté de droit de Harvard (en anglais uniquement)

<i>Cote</i>	<i>Titre/Description</i>
A/CONF.229/2017/NGO/WP.34	Document de travail présenté par la clinique juridique des droits de l'homme du Programme sur les droits de l'homme de la faculté de droit de Harvard (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.35	Document de travail présenté par Abolition des Armes Nucléaires-Maison de Vigilance (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.36	Document de travail présenté par Pace University (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.37	Document de travail présenté par l'International Association of Lawyers Against Nuclear Arms (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.38	Document de travail présenté par l'International Association of Lawyers Against Nuclear Arms (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.39	Document de travail présenté par la Nuclear Age Peace Foundation (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.40	Document de travail présenté par PAX (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.41	Document présenté par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (Italie) en collaboration avec Disarmisti Esigenti (en italien uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.42	Document de travail présenté par Bateau pour la paix (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.43	Document de travail présenté par Amplify Youth Network – Generation of Change (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.44	Document présenté par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (Italie) en collaboration avec Disarmisti Esigenti (en italien uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.45	Document de travail présenté par le Global Security Institute (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.46	Document de travail présenté par l'Université de Princeton (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.47	Document de travail présenté par International Campaign to Abolish Nuclear Weapons (ICAN) (en anglais uniquement)
A/CONF.229/2017/NGO/WP.48	Document de travail présenté par Action des citoyens pour le désarmement nucléaire
A/CONF.229/2017/NGO/WP.49	Document de travail présenté par l'Arms Control Association (en anglais uniquement)